Réf. Farde e-Assemblées : 2492716

N° OJ : **21**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/11/2022

Objet : Société Coopérative Intercommunale de Crémation (CREMABRU).- Renouvellement.

Le Conseil Communal,

Considérant la décision de l'Assemblée générale du 30 mai 2022 dernier et la demande de la Société Coopérative Intercommunale de Crémation (CREMABRU) de soumettre à l'approbation du Conseil communal le renouvellement trentenaire de l'intercommunale en question;

Considérant qu'à l'appui de leur demande, les derniers comptes et budgets ont été transmis à la Ville.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE:

Article unique: Le renouvellement trentenaire de la Société Coopérative Intercommunale de Crémation (CREMABRU) à partir de mai 2023 est approuvé.

Annexes :

Comptes et budget (Consultable au Secrétariat des Assemblées)